



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 13 décembre 2023

**Suite aux intempéries d'octobre et novembre 2023, une dérogation à la couverture hivernale des sols et aux périodes d'épandage d'effluents est accordée sur demande de l'exploitant avant le 31 décembre 2023.**

Depuis le 18 octobre, les pluies conséquentes et très supérieures à la normale ont gorgé les sols d'eau.

Cette situation a empêché et empêche encore aujourd'hui à certains agriculteurs de réaliser leurs semis et d'épandre les effluents d'élevage.

Dans le cadre de ces circonstances météorologiques exceptionnelles, une procédure est mise en place pour permettre de déroger aux obligations réglementaires habituelles.

La préfète de la Mayenne, après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) du 7 décembre 2023 et conformément au Code de l'environnement, a ainsi décidé de déroger à la couverture hivernale des sols (implantation des couverts hivernaux et/ou mulching/enfouissement) et d'étendre la période des épandages de type I et II sur des parcelles adaptées (ex : prairies de plus de 18 mois).

À ce titre, les exploitants agricoles sont invités à déposer un formulaire de déclaration à l'aide du document téléchargeable sous le lien suivant :

<https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Eau/Pollutions-diffuses-Nitrates-Phytos-Captages-prioritaires/Nitrates2/Derogation-a-la-couverture-hivernale-des-sols-en-raison-des-intemperies-de-l-automne-2023>

**Complété par l'exploitant, ce formulaire doit être adressé par mail à la DDT53 ([ddt.intemperies@mayenne.gouv.fr](mailto:ddt.intemperies@mayenne.gouv.fr)) avant le 31/12/2023.**

Le formulaire de déclaration ne nécessite aucune pièce justificative. La transmission par l'exploitant d'un Pré-Dexel serait utile pour suivre les calculs des capacités de stockage/élevage des effluents.

Contact : DDT53 - service eau et biodiversité : 02 43 67 89 50 – [ddt.intemperies@mayenne.gouv.fr](mailto:ddt.intemperies@mayenne.gouv.fr)

## Cabinet de la préfète

Tél : 02 43 01 50 54

Mail : [pref-communication@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-communication@mayenne.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

16 place Jean Moulin  
53000 LAVAL

1/1

 @Prefet53

 Préfet de la Mayenne

 @prefet53